

Année 2023

Psychiatres et neuro-psychiatres libéraux

Cette fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des psychiatres et neuro-psychiatres ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2023.

Source, champ et définitions

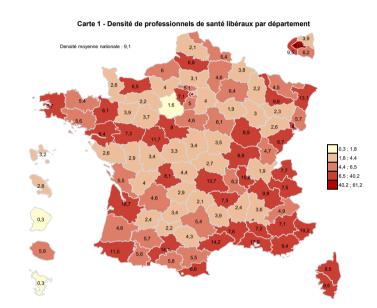
- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
 Champ : année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
- Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.

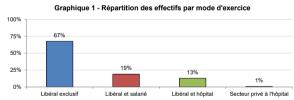
 Montant : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023.

 La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.
- Un professionnel actif à part entière (APE) est un professionnel qui a exercé une activité libérale normale sur une année complète, dans un cadre conventionnel. La part des effectifs APE est différente selon les professions de santé et les spécialités. Les effectifs APE ne comprennent pas : les professionnels de santé qui se sont installés en cours d'année, ceux qui sont encore en activité après 65 ans, ceux qui exercent à l'hôpital à temps plein et ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
- Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

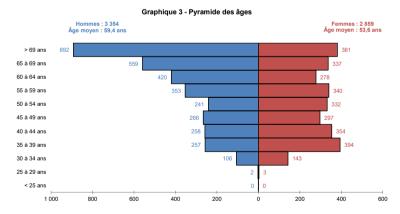
1. Démographie











On dénombre 6 214 psychiatres et neuro-psychiatres conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année, 316 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi près de la moitié ayant 60 ans ou plus. En moyenne les femmes sont légèrement sous-représentées (46%) mais la tendance s'inverse en fonction des tranches d'âge : sur-représentation des hommes à partir de 55 ans et sur-représentation des femmes de moins de 55 ans. Les psychiatres et neuro-psychiatres exercent en grande majorité en libéral exclusif (67%) tandis que près d'un sur cinq exerce en libéral et salarié. Leur mode de conventionnement principal est le secteur 1. Au niveau géographique, la densité de psychiatres et neuro-psychiatres pour 100 000 habitants est plus importante en régions lle-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'en Occitanie. A l'inverse, la densité est plus faible dans les régions Martinique, Guyane et Mayotte.



Année 2023

2. Activité et honoraires

Tableau 1 - Montant des honoraires en euros

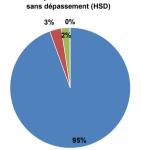
	Toute activité				Actif à part entière (APE)			
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	446 119 147	285 821 019	150 444 169	135 376 849	284 829 234	233 050 126	126 496 679	106 553 446
Dépassement	8 048 550	165 237 064	36 867 675	128 369 389	3 140 315	130 435 168	29 157 383	101 277 785
HSD moyen par PS	135 352	97 951	136 643	74 506	171 274	113 961	154 831	86 770
Dépassement moyen par PS	2 442	56 627	33 486	70 649	1 888	63 782	35 688	82 474

Tableau 2 Montant des bonaraires cans dénascement (USD) par tupe d'acte

		HSD (en milliers d'euros)			
Type d'acte	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2 adhérents	Conventionnés secteur 2 non adhérents	Total	
		à l'Optam	à l'Optam		
Total	446 119	150 444	135 377	731 94	
Actes cliniques	425 951	136 071	129 544	691 56	
Consultations et téléconsultations	373 370	119 405	126 522	619 29	
Avis ponctuel de consultant	4 224	1 595	1 592	7 41	
C - Consultation au cabinet par le médecin	39 542	9 241	1 597	50 37	
CNP - Consultation au cabinet par le médecin (neuro-)psychiatre	309 993	98 464	111 435	519 89	
TC - Consultation à distance réalisée par un médecin spécialiste	17 926	9 169	11 692	38 78	
Autres consultations et téléconsultations	1 685	936	207	2 82	
Majorations	52 321	16 541	2 984	71 84	
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	30 919	9 561	1 152	41 63	
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	18 454	5 679	701	24 83	
Autres majorations	2 948	1 301	1 131	5 38	
Autres actes cliniques	261	125	38	42	
Actes techniques	13 604	5 942	3 383	22 92	
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	13 597	5 940	3 378	22 91	
Autres actes techniques	8	2	5	1-	
Rémunérations forfaitaires	6 003	8 373	2 397	16 77	
Forfait structure	3 926	2 271	2 176	8 37	
Autres rémunérations forfaitaires	2 077	6 102	221	8 40	
Autres	561	58	53	67	

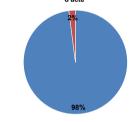
Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte						
		Nombre d'actes (en milliers)				
		Conventionnés	Conventionnés			
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2	Total		
· ·	secteur 1	adhérents	non adhérents	Total		
		à l'Optam	à l'Optam			
Actes cliniques (hors majorations)	9 689	3 011	3 001	15 701		
Consultations et téléconsultations	9 683	3 009	3 000	15 692		
C - Consultation au cabinet par le médecin	1 699	394	68	2 16		
CNP - Consultation au cabinet par le médecin (neuro-)psychiatre	7 473	2 358	2 630	12 461		
TC - Consultation à distance réalisée par un médecin spécialiste	412	214	273	899		
Autres consultations et téléconsultations	99	43	29	172		
Majorations	12 778	3 969	551	17 298		
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	6 191	1 913	231	8 336		
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	6 372	1 948	241	8 56		
Autres majorations	214	108	78	401		
Autres actes cliniques	6	2	1	9		
Actes techniques	197	81	45	324		
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	197	81	45	324		

Graphique 4 - Décomposition du montant des honoraires



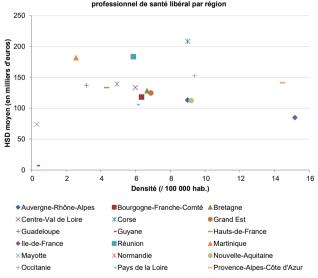
- Actes cliniques
- Actes techniques
- Rémunérations forfaitaires
- Autres

Graphique 5 - Décomposition du nombre d'actes par type d'acte

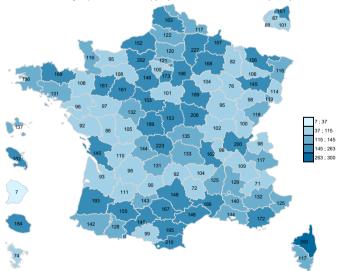


Actes cliniques (hors majorations) Actes techniques

Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépassement (HSD) moyens (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par région



Carte 2 - HSD moyen (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par département



Les honoraires (y compris dépassement) des psychiatres et neuro-psychiatres conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 905 millions d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 3 708 (soit 60% de l'effectif total), ces honoraires sont de 651 millions d'euros. Les dépassements ont représenté 19% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 49% des honoraires de ceux qui n'ont pas adhérés à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes cliniques occupent plus de neuf dixièmes de leurs HSD tandis que les actes techniques sont leur deuxième source de revenus avec 3%. En nombre d'acte, (69%) des actes effectives par les psychiatres et neuro-psychiatres sont des actes cliniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés en Guyane et à Mayotte alors qu'ils sont plus importants en Corse et à la Réunion.



Année 2023

3. Patientèle



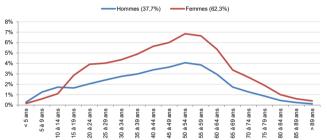
314

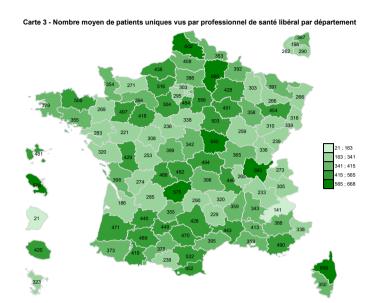
patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

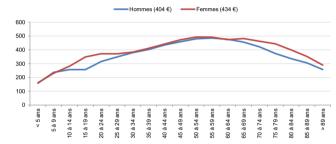
	inbre de patients d			
Percentile	Patients			
1er percentile	5			
5e percentile	24			
10e percentile	47			
20e percentile	92			
30e percentile	138			
40e percentile	181			
Médiane	232			
60e percentile	291			
70e percentile	369			
80e percentile	482			
90e percentile	703			
95e percentile	880			
99e percentile	1 372			

Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient





Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient



En movenne, les psychiatres et neuro-psychiatres voient 314 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue ; les 10% les plus actifs voient environ 700 patients tandis que En moyenne, les psychiatres et neuro-psychiatres voient 314 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 50 patients dans l'année. Globalement, la part des femmes dans la patientèle est supérieure à celle des hommes (62% contre 38%). Il existe neuro-psychiatres selon l'âge : la patientèle masculine est majoritaire jusqu'à 14 ans alors que la patientèle féminine est majoritaire à partir de 15 ans. Au niveau géographique, on constate que les psychiatres et neuro-psychiatres ayant le plus de patients se situent en Martinique et en Corse alors que ceux ayant le moins de patients se situent en Guyane et en lle-de-France. Par ailleurs, une patiente génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen légèrement supérieur à un patient (434 € contre 404 €). Toutefois, ce n'est pas le cas pour toutes les classes d'âge : les HSD sont équivalentes pour les patientèles masculines et féminines jusqu'à 14 ans et de 30 à 64 ans alors qu'ils sont plus importants pour la patientèle féminine de 15 à 29 ans et à partir de 65 ans.

4. Prescriptions

au 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte

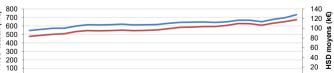
Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total				
Total	1 145 079	100%				
Pharmacie	237 375	21%				
Indemnité journalière	782 604	68%				
Autres	125 100	11%				



Les indemnités journalières sont le premier poste de prescription des psychiatres et neuro-psychiatres. Il représente plus de deux tiers du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que la pharmacie est leur deuxième poste de prescription (plus d'un cinquième du total). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'indemnités journalières (6%).

5. Evolution

Graphique 10 - Evolution des effectifs et de la densité 7 000 6 000 5 000 4 000 3 000 2 000 Effectif



Graphique 11 - Evolution des honoraires sans dépassement (HSD) totaux et moyens à prix courant

HSD totaux (M€) 20 0 2009 2011 2012 2013 2014 2015 2016 HSD -HSD moven

Les effectifs ont tendance à diminuer, passant de 6 550 en l'an 2000 à environ 6 210 en 2023 (-0,2% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité de psychiatres et neuro-psychiatres par habitant a diminué jusqu'en 2018 puis s'est stabilisée passant de 10,7 à 9,1 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une forte hausse depuis l'an 2000, passant de 545 millions d'euros à 732 millions d'euros, soit une évolution de +1,3% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +1,5%.